

Les échanges qui suivront feront ressortir les implications des concepts sur les activités des services d'éducation des adultes. De même, les participants de l'atelier indiqueront, j'en suis sûr, les conditions d'amélioration de la situation qui nous permettraient de se diriger vers l'éducation permanente.

Communication de

Ndia-Bintu KAYEMBE

Consultant

Institut de recherche appliquée sur le travail (I.R.A.T.)

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP APRÈS VINGT ANS D'EXISTENCE

Introduction

Les cégeps viennent d'avoir 20 ans, donc 20 ans de service à la population québécoise. Ce colloque constitue, en quelque sorte, une opération bilan, mais une opération dont la portée dépasse la simple constatation des réalisations (output) pour englober une réévaluation de leur mission, de leurs variables d'entrée (input) ainsi qu'une analyse critique de leurs différentes composantes.

Bien qu'elle n'ait pas fait partie de la mission initiale des cégeps à leur création en 1967, l'éducation des adultes constitue, à coup sûr, une réalisation importante, un élément d'actif que les cégeps se doivent de présenter et d'analyser à l'occasion de ce colloque de 20e anniversaire. Notre atelier a justement cette délicate mission qui consiste à examiner les 20 ans d'existence de l'éducation des adultes au collégial et à émettre et discuter les suggestions pour son développement futur.

Le document préparatif à ce colloque nous propose essentiellement trois questions à débattre dans cet atelier, à savoir: Après vingt ans d'existence et de pratique de l'éducation des adultes, les cégeps sont-ils mieux préparés que les universités et les écoles secondaires québécoises à répondre à la demande de formation — de plus en plus croissante — émanant de la population étudiante? L'éducation des adultes constitue-t-elle un avenir pour les cégeps? Le développement de l'éducation des adultes va-t-il bouleverser les structures et les pratiques éducatives au collégial?

Le bref exposé que je vous présente ici vise à introduire notre discussion sur ces trois questions et s'inspire fidèlement de résultats d'une étude que M. Paul Bélanger, directeur général de l'I.R.A.T. et moi avons réalisée en 1987 et qui portait justement sur l'état de l'éducation des adultes au collégial de 1967 à 1987. L'exposé abordera successivement l'évolution interne et le développement comparé de l'éducation des adultes au collégial (E.A.C.) pour terminer par une conclusion où nous essayons de répondre aux trois questions qui constituent la problématique de cet atelier. Après mon exposé, vous serez invités à donner libre cours à vos commentaires et réactions qui viendront ainsi alimenter nos débats.

Évolution interne de l'E.A.C.

Sur le plan quantitatif, l'examen de l'éducation des adultes au collégial à différentes périodes de l'évolution des cégeps révèle un développement sans précédent. De 8000 qu'elle était en 1967-1968, la clientèle adultes des cégeps (tant au secteur régulier qu'à celui de l'éducation des adultes proprement dite) est passée à 74 000 étudiants en 1986, soit une augmentation de plus de 900 p. cent dans l'espace de 19 ans. Pour la même période, la clientèle jeune du secteur collégial régulier est passée, elle, de 55 000 à 137 000 étudiants. Une année après, soit à la fin de l'année académique 1986-1987, alors que la clientèle jeune des cégeps avait augmenté seulement de 800 unités (à peine 1 p. cent), se fixant ainsi à 137 800 étudiants, le nombre d'adultes bénéficiaires de programmes éducatifs collégiaux de diverses natures était, pour sa part, estimé à plus de 90 000 dont 15 000 adultes intégrés au secteur dit régulier, 70 000 à temps partiel et 7000 dans les programmes spécifiques offerts aux adultes inscrits à temps complet; ceci représente une augmentation globale de 16 000 unités (ou 22 p. cent) par rapport à l'année précédente.

En gros, l'éducation des adultes qui représentait à peine 13 p. cent de la clientèle totale des cégeps en 1967-1968, en représente aujourd'hui plus de 40 p. cent. Il s'agit là d'un développement évident.

Parallèlement à cette croissance des effectifs, les programmes éducatifs spécifiquement destinés aux adultes sont passés de quelques dizaines en 1967-1968 à plus de 300 en 1987.

Cette comparaison verticale des données statistiques relatives aux effectifs d'étudiants et aux programmes éducatifs démontre sans équivoque le progrès remarquable, le rendement quantitatif significatif, réalisé par les cégeps dans le domaine de l'éducation des adultes pendant leurs 20 années d'existence.

À cette bonne performance sur le plan quantitatif s'ajoute une certaine amélioration de la qualité des services offerts, tout au moins par rapport à la situation initiale. Cette amélioration est difficile à mesurer. On peut cependant l'inférer à partir de certains dossiers et de certains programmes mis sur pied dans les services d'éducation des adultes (S.E.A.) des cégeps, notamment les dossiers et programmes suivants: la formation sur mesure; la reconnaissance des acquis; le perfectionnement des formateurs d'adultes; les 200 postes de formateurs permanents créés au sein des S.E.A. des cégeps depuis les années quatre-vingt; la présence des conseillers andragogiques dans tous les cégeps.

Ainsi, lorsqu'elle est considérée en vase clos, c'est-à-dire sans aucun rapport avec ce qui se passe à l'extérieur du réseau collégial, l'éducation des adultes dans les cégeps constitue un succès éclatant, surtout sur le plan quantitatif.

Développement comparé de l'E.A.C.

Le monde où nous vivons actuellement est un monde fortement relativisé, un monde où la véritable performance d'une personne, d'une institution ou d'une société dans un domaine quelconque est déterminée non pas par ses réalisations

⁽¹⁾ Paul Bélanger et Ndia-Bintu Kayembe, *L'éducation des adultes au collégial: En état de développement?*, Québec, Conseil des collèges, 1987

Le deuxième concept qui est véhiculé en éducation des adultes est celui de la formation outil de développement régional. Effectivement, depuis le début des années quatre-vingt, ce concept a alimenté la problématique de l'éducation des adultes, dans les cégeps. La formation des adultes doit être considérée comme un outil utile au développement d'une région. Le développement régional est entendu ici dans le sens de développement global dont la valorisation du potentiel humain de tout âge et de tout milieu. Ce concept suppose un rapprochement suivi et systématique avec les organismes et les entreprises du milieu, des liens et une concertation étroite avec les autres intervenants éducatifs et gouvernementaux. Il signifie le développement d'une mission élargie sur les plans de l'expertise, de la recherche disciplinaire et technologique, de la disponibilité de ressources humaines et matérielles, de l'adaptation de programmes de formation, de cours et de travaux à la réalité régionale. Ce concept élargit la mission du service d'éducation des adultes au-delà de la formation ou des cours. Ce concept enlève aussi les services d'éducation des adultes sur les besoins d'une région et non particulièrement sur les besoins individuels comme ils l'avaient fait depuis le début.

Ce concept a été élaboré plus particulièrement dans les régions excentriques aux grands centres urbains. Cependant la Fédération des collèges l'a repris à son compte pour une part dans sa proposition de développement de l'éducation des adultes, en mars 1984, qu'elle intitulait *La formation des adultes une contribution du cégep au développement de son milieu*. De même le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science l'ont récemment repris à leur compte dans un énoncé d'orientation sur le sujet. L'on peut penser que ce concept comme le précédent continueront d'influencer les services d'éducation des adultes des collèges au cours des prochaines années.

Le troisième concept qui sous-tend le développement de l'éducation des adultes dans les collèges est celui de la formation sur mesure. En 1988 ce concept semble être tout à fait nouveau. On a parfois l'impression qu'il sort tout droit de l'entente Canada-Québec sur la formation de la main-d'oeuvre. Il serait bon de se rappeler que la Commission des coordonnateurs de l'éducation des adultes a longuement travaillé sur ce concept et son application dans les services d'éducation des adultes (S.E.A.) des collèges dès le début des années soixante-dix. Le rapport final sur le sujet est paru en 1978 sous la signature de Daniel Campeau et de Jeanne LeRoux. Il portait sur les implications organisationnelles de la formation sur mesure et avait en sous-titre: *Contribution à une politique de développement de l'éducation des adultes*. Il serait tout à fait à propos de retourner les participants de cet atelier à ce texte. La formation sur mesure repose sur la réponse adaptée, sur mesure, à un besoin, sur la participation des individus à l'expression de leur besoin et de la réponse, sur la cohérence entre le besoin et la réponse ainsi que sur la plus ou moins grande formalité de l'organisation. C'est l'organisation qui supporte les besoins de l'individu et non l'inverse. Dans la formation sur mesure, la reconnaissance des acquis joue un rôle fort important. Aussi, l'expertise qui se développe dans les collèges sur ce sujet devient un outil fort utile pour la formation sur mesure.

La formation sur mesure refait surface aujourd'hui grâce à la nouvelle entente Canada-Québec. Il faudrait probablement souligner que les S.E.A., malgré les difficultés organisationnelles, n'ont jamais délaissé ce concept et ont toujours prétendu, avec raison jusqu'à un certain point, qu'ils faisaient de la formation sur mesure. Aussi, la formation sur mesure continuera au cours des prochaines années à être un concept moteur pour le développement de l'éducation des adultes dans les collèges, au-delà de l'entente Canada-Québec. Les collèges devront, cependant, revenir aux sources et aux données de base sur le sujet et y inclure la nouvelle expertise développée au niveau de la reconnaissance des acquis. La formation sur mesure ayant ainsi retrouvé ses assises sera porteuse d'avenir et permettra au réseau collégial de franchir un pas de plus vers l'éducation permanente.

L'éducation permanente constitue le quatrième concept qui a influencé l'éducation des adultes dans les collèges. Plusieurs services d'éducation des adultes ont porté ou portent encore ce titre de Service d'éducation permanent. Cependant, ici, je voudrais clarifier ce que l'on entend aujourd'hui par ce concept, plus particulièrement depuis le rapport de M. Edgard Faure sur le sujet, *Apprendre à apprendre*, publié par l'U.N.E.S.C.O. en 1972. L'éducation permanente signifie le développement optimal de l'individu, tout au long de sa vie, à travers l'ensemble de ses activités et de ses engagements et par la valorisation des ressources formatives de tous ses milieux de vie. C'est un projet d'éducation qui a pour objet d'assurer la formation et le développement de la personne, en lui permettant d'acquérir les connaissances, les habiletés ou les comportements et de développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, manuelles... qui répondront à ses aspirations d'ordre éducatif, social et culturel. Ainsi conçue, l'éducation permanente implique des préoccupations d'accessibilité, d'offres de services diversifiées, de réponses adaptées aux besoins de l'individu et de la collectivité. L'éducation permanente, en plus d'être un projet éducatif, est aussi un projet de société éducative. Elle soutient toute mesure qui permet une prise de responsabilité accrue de la part du citoyen, une plus grande égalisation des chances de réussite et des chances de développement et d'épanouissement.

L'éducation permanente ainsi conçue élargit la mission des services d'éducation des adultes dans les collèges. Ce concept devient donc un concept intégrateur des trois autres concepts dont nous avons parlé précédemment. L'éducation permanente ainsi comprise s'applique aussi à l'ensemble de la mission des collèges et non seulement de l'éducation des adultes.

Vous le constatez, mon propos sur les concepts qui ont influencé l'évolution de l'éducation des adultes dans les collèges se situe loin des préoccupations quantitatives et des problèmes de juridiction qui alimentent le quotidien des S.E.A. Il m'importait, cependant, de rappeler aujourd'hui les bases de notre action en la matière afin de bien faire ressortir les enjeux de la pratique courante. Je m'arrête là tout en souhaitant que les préoccupations journalières ne nous fassent pas oublier les réels enjeux de l'éducation des adultes et du réseau collégial qui continuera d'être dans l'avenir une composante de l'éducation permanente.

considérées en elles-mêmes (ses réalisations absolues), mais plutôt par sa position parmi les personnes, les institutions ou les sociétés engagées dans le même domaine. Il est donc insuffisant, dans le cadre de cette analyse critique, de se contenter d'affirmer que les cégeps font mieux que par le passé dans le domaine de l'éducation des adultes. Il faut situer leur performance par rapport à celles des autres institutions, des autres milieux impliqués en éducation des adultes ici même au Québec et ailleurs au Canada. C'est ce que nous appelons la comparaison horizontale ou le développement comparé de l'éducation des adultes collégiale. En effet les cégeps ne sont pas les seules institutions éducatives québécoises auxquelles les adultes font appel pour faciliter leurs apprentissages et leur épanouissement personnel; il est donc important de savoir comment ils se positionnent dans l'univers des intervenants en éducation des adultes. En outre, le Québec fait partie de la confédération canadienne où toutes les provinces sont appelées à soutenir une certaine émulation dans presque tous les domaines de la vie sociale. Ce qui justifie une comparaison horizontale.

Cette réussite significative des cégeps en éducation des adultes se compare défavorablement aux réalisations des autres institutions québécoises préoccupées par le même phénomène, et cela depuis les années soixante-dix. En 1973-1974, 12 adultes sur 1000 habitants participaient à l'éducation dans les cégeps québécois, alors que pour la même année les universités et les commissions scolaires avaient reçu respectivement 28 et 41 adultes sur 1000 habitants. Dans les années quatre-vingt, malgré les progrès réalisés, les cégeps occupaient encore la dernière position parmi les six milieux éducatifs habituellement identifiés comme lieux d'apprentissage organisés pour les adultes, à savoir les commissions scolaires, les universités, les cégeps, les écoles privées, les organismes communautaires et les milieux de travail, auxquels on ajoute parfois les églises et les bibliothèques.

Le ratio temps partiel (TP) - temps complet (TC) permet également d'illustrer la faiblesse relative du poids des interventions des cégeps en éducation des adultes dans les années quatre-vingt, lorsqu'on les compare aux réalisations du réseau universitaire québécois.

En effet, depuis l'année 1979-1980, les universités québécoises accueillent annuellement plus d'étudiants à temps partiel — donc des adultes — que d'étudiants à temps complet; alors que dans le réseau collégial les effectifs de la clientèle à temps complet demeurent chaque année au moins deux fois plus importants que ceux de la clientèle à temps partiel.

Ce retard des cégeps en éducation des adultes se constate également à l'échelle nationale (au niveau canadien) lorsqu'on les compare aux institutions similaires, les «community colleges», du Canada anglais. En effet, toute proportion gardée, les cégeps accueillent actuellement deux fois moins d'adultes que les collèges communautaires de l'Ontario et trois fois moins que ceux de la Colombie-Britannique. De tous les adultes qui participent à l'éducation au Québec, 10 p. cent le font dans les cégeps, alors que ce pourcentage est de 24 p. cent en Ontario et de 40 p. cent en Colombie-Britannique. Les collèges communautaires de l'Ontario comptent trois fois plus d'étudiants à temps partiel que d'étudiants à temps complet, alors qu'au Québec, même avec deux étudiants à temps complet, on n'a pas encore un seul

étudiant à temps partiel. Dans l'ensemble, en 1973-1974, en 1979 et en 1983, la performance des cégeps dans ce domaine se situe en dessous de la moyenne canadienne; et le Québec — deuxième province canadienne en importance — n'arrive pas à dépasser le cap de la sixième place parmi ses partenaires de la confédération; voir tableau 1.

Tableau 1
Position relative des cégeps
dans l'échiquier de l'éducation des adultes
au Québec et au Canada

Année \ Niveau	Au Québec	Au Canada
Années 70		
1973 - 1974	3 ^e rang ⁽¹⁾	• 8 ^e rang ⁽²⁾ • en dessous de la moyenne canadienne
Années 80		
1979	• 6 ^e rang ⁽³⁾	• en dessous de la moyenne canadienne
1983	• 6 ^e rang ⁽⁴⁾	

⁽¹⁾ Parmi les trois réseaux classés: commissions scolaires, universités et cégeps.

⁽²⁾ Parmi les dix provinces et le T.N.O. classés.

⁽³⁾ Parmi les six milieux éducatifs classés: commissions scolaires, organismes communautaires, universités, écoles privées, milieux du travail et les cégeps.

⁽⁴⁾ Parmi les huit milieux éducatifs classés: milieux du travail, organismes communautaires, écoles privées, universités, commissions scolaires, cégeps, églises et bibliothèques.

Si les statistiques sur lesquelles nous basons nos affirmations peuvent être contestées, la tendance qu'elles illustrent, elle, est difficile à contester: considérée dans un contexte relativiste, l'éducation des adultes au collégial est bel et bien sous-développée. Et cette tendance se maintiendra, et s'accroîtra même, si des mesures ne sont pas prises pour la renverser.

Conclusion

À la question de savoir si, après 20 ans d'expérience en éducation des adultes, les cégeps sont maintenant mieux préparés que les universités et les commissions scolaires québécoises pour répondre aux besoins éducatifs des adultes, ma réponse est malheureusement négative. En effet, après avoir démontré le retard des cégeps en matière d'éducation des adultes tant au niveau provincial qu'au niveau national, je ne vois pas sur quel argument me baser pour affirmer que ceux-ci sont mieux préparés que d'autres organismes pour répondre aux besoins éducatifs des adultes québécois. Au contraire, le fait qu'après 20 ans d'existence ils continuent à accueillir moins d'adultes que les

autres milieux éducatifs est, pour moi, une preuve suffisante qu'ils ne sont pas aussi bien préparés que ces autres organismes pour remplir adéquatement cette mission.

Sans minimiser les efforts fournis et les progrès réalisés par les cégeps dans ce domaine, il faut avouer que sur le plan pratique l'état actuel de l'éducation des adultes dans les cégeps ne permet pas de leur attribuer une avance quelconque en cette matière par rapport aux autres intervenants.

Par ailleurs, à la lumière de la tendance démographique actuelle, tendance caractérisée par une dénatalité croissante, il ne fait pas de doute que l'éducation des adultes s'avère un secteur d'avenir pour les cégeps. En effet, au moment même où la clientèle jeune des cégeps est en baisse progressive, les adultes, la main-d'oeuvre canadienne, elle, confrontée aux exigences de la qualité et de productivité que lui impose le contexte du libre-échange et aux efforts d'adaptation que nécessite le virage technologique, se trouve de plus en plus dans le besoin d'apprendre, de se recycler et d'améliorer ses compétences techniques et sociales, à la fois pour assurer l'épanouissement de toutes ses potentialités et pour soutenir la compétition avec ce géant voisin que sont les États-Unis.

À mon avis, d'ici l'an 2000, plusieurs cégeps ne pourront pas fonctionner à leur pleine capacité si les adultes n'y sont pas accueillis plus nombreux et considérés comme des clients à part entière.

Mais, les cégeps doivent savoir que cette clientèle ne leur est plus acquise automatiquement.

Ils devront désormais lutter pour la conquérir; car ils sont en compétition avec plusieurs autres milieux de formation, particulièrement le secteur collégial privé.

Il est évident que le développement adéquat de l'éducation des adultes va entraîner de grands bouleversements dans les cégeps. S'ils tiennent à gagner la clientèle adulte, les cégeps devront s'efforcer de satisfaire aux exigences de spécificité de celle-ci. Non seulement les ressources devront être réparties d'une façon plus ou moins équitable pour répondre efficacement aux besoins éducatifs spécifiques de chaque clientèle, mais les structures organisationnelles et les pratiques éducatives devront cesser d'être conçues en fonction de la seule clientèle jeune. En fait, les cégeps devront apprendre à marcher d'une manière équilibrée sur leurs deux jambes, c'est-à-dire traiter de façon équitable leurs deux types de clientèle. Et ceci constitue en soi un grand bouleversement dans les traditions organisationnelles et pédagogiques collégiales.

Communication de
Christiane BÉRUBÉ

Présidente

Commission de l'éducation des adultes

Conseil supérieur de l'éducation

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Mesdames,

Messieurs,

Je tiens d'abord à vous souligner mon enthousiasme et mon vif intérêt à participer à la réflexion de l'avenir de l'éducation des adultes au sein des collèges d'enseignement général, en compagnie de personnes très impliquées dans leur propre collège, et possiblement, dans les services d'éducation des adultes de ces mêmes établissements.

Par ailleurs, j'aimerais aussi souligner mon humilité à vous présenter mes propos, car je ne suis pas une travailleuse rémunérée d'un collège. J'en connais cependant quelques facettes puisque j'oeuvre depuis deux ans au conseil d'administration du collège de Rimouski. À titre de présidente de la Commission d'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, j'ai aussi pu réfléchir sur la situation de l'éducation des adultes ainsi que sur les priorités à retenir pour assurer une formation de qualité aux adultes et un développement harmonieux des services qu'on leur offre. Ayant également travaillé plusieurs années au sein d'organismes sociaux, j'ai aussi bénéficié d'une riche expérience en tant que formatrice d'adultes.

La réalité des adultes en situation d'apprentissage m'a toujours préoccupée; depuis plus de 20 ans, mon implication au sein de diverses associations m'a permis de constater de visu, de comprendre et d'intégrer plusieurs facettes de la réalité d'adultes en croissance. Mes antécédents, mes expériences de vie et de travail très diversifiées teinteront sans doute mes propos car souvent j'ai eu, soit à accompagner des adultes en situation d'apprentissage, soit à réaliser moi-même certains apprentissages qui se situaient souvent dans une perspective de formation continue et permanente.

En cette fête des 20 ans d'existence des cégeps, la question soulevée dans cet atelier qui porte sur le développement de l'éducation des adultes comme solution d'avenir dans les collèges est très pertinente. Un constat majeur surgit, celui de la clientèle adulte des collèges au Québec qui s'accroît d'année en année et qui, selon toute vraisemblance, doublera d'ici les cinq à dix prochaines années. Il nous arrive de comparer, pour mieux évaluer, nos systèmes d'enseignement. Rappelons ici qu'en Ontario la clientèle adulte des collèges est d'environ sept fois celle des étudiants réguliers. Une mise en garde s'impose cependant: le système ontarien présente une structure différente car le collège ontarien n'est pas un niveau et est largement orienté vers la formation professionnelle. Est-ce à dire que le Québec accuse quelques retards quant à la présence d'adultes au sein d'établissements collégiaux? Le Québec a-t-il moins insisté sur la nécessité de poursuivre des études avancées ou tout simplement sommes-nous présentement en situation de rattrapage quant à la